

- Existe-t-il des tribunaux communaux?

---

- Dis auquel des trois domaines du pouvoir judiciaire appartient chaque situation.

Justice civile (J. C.), justice pénale (J. P.), justice administrative (J. A.)

Un homme a menacé un autre homme de meurtre	J. P.
L'employé d'une entreprise prétend ne pas avoir reçu sa paie depuis deux mois et son patron nie les faits	
Un hold-up a lieu à la BCV	
Un opérateur téléphonique veut s'opposer à une décision de la Commission fédérale de la communication	
Une livraison de pièces arrivée en retard génère une perte financière pour une entreprise qui veut en faire payer les frais au fabricant	
Un employé de la police de Genève est soupçonné avoir détourné de l'argent des caisses de l'Etat	
Un réseau de trafiquants de cocaïne est démantelé	

- A quel niveau les lois sont-elles définies? Cantonal ou fédéral, ou les deux?

---



---



---

- Peut-on choisir librement si notre affaire sera jugée devant un tribunal cantonal ou fédéral?

---



---



---

- Les tribunaux fédéraux de première instance jugent des affaires qui ne passent pas par les tribunaux cantonaux. De quel genre d'affaires s'agit-il?

---



---



---

***Pouvoir judiciaire: les tribunaux (suite)***

- De quel genre d'affaires s'occupent les deux cours du Tribunal fédéral siégeant à Lucerne ?

---

---

- Que peut-on faire si ni le jugement rendu par le Tribunal cantonal, ni celui rendu par le Tribunal fédéral à la suite de notre recours ne nous conviennent ?

---

---

---

---